



Lundi 11 Juin 2018 – CCI de Vaucluse à Avignon

## INCOTERMS®, LOGISTIQUE ET DOCUMENTS LIES

### Objectifs pédagogiques :

- Choisir un Incoterms, identifier les exigences documentaires, les formalités à l'export et les documents liés.
- Maîtriser les procédures en relation avec les autres services et opérateurs concernés par les opérations export pour optimiser le traitement des documents

### Public et Prérequis :

- Assistant import-export, collaborateur des services administratifs, comptable, logistique, souhaitant acquérir ou valider une bonne gestion des commandes export
- Responsable ADV, qualité, administratif et financier souhaitant optimiser le management des opérations du commerce international.

### Programme :

#### Les règles du jeu de l'Incoterm® version ICC 2010

- Les différents Incoterms utilisés dans la pratique
- La ventilation des frais en fonction des Incoterms
- Les modes de calcul de prix de revient export et/ou import selon l'incoterm.

#### L'organisation et la gestion des flux logistiques « Monde » et « Europe »

- Les différents acteurs du commerce et du transport international
- Les différentes prestations de services / emballage, conditionnement, entreposage, empotage/dépotage, manutentions, formalités douane import/export, transport, assurances ad valorem et limites d'assurances.

#### Les principaux documents du commerce et du transport international :

- La facture commerciale et les mentions spécifiques à l'export et à l'import
- Le document douanier (DAU), le certificat d'origine, la liste de colisage, les documents de transport (B/L, LTA, CMR, Assurance transport), les autres documents...

### Bénéfice(s) :

Cette formation apporte méthodologie et outils applicables en entreprise.

### Méthodes pédagogiques :

Des apports méthodologiques avec mises en situation réelle; des échanges d'expériences; la remise d'un support cours.



Réf 2018 : CCIR paca/Inter-entreprises

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

## INCOTERMS®, LOGISTIQUE ET DOCUMENTS LIES



### DUREE :

Une journée de 7 heures  
Horaire : 9h à 17h – accueil 8h30

### PRE-REQUIS :

Avoir un projet de développement export

### MODALITES :

Une convention de formation est émise après réception du bulletin d'inscription (cf. page 3)  
La convocation est envoyée aux participants dans les 15 jours précédant la session avec un plan et conditions d'accès



### PRIX DE LA JOURNEE :

420 € nets de taxes (non assujettis à la TVA)  
par participant.  
Ne comprend pas les frais de déjeuner.  
Inscription et conditions de participation en page 3.



### DATE ET LIEU :

Date : Lundi 11 juin 2018\*  
Lieu : CCI de Vaucluse  
Salle des séances  
46 Cours Jean Jaurès  
84000 Avignon

\* Date susceptible d'être modifiée si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.



### INTERVENANT :

Formateur en techniques de commerce international



### NUMERO D'ACTIVITES FORMATION :

CCI de Région PACA : 93 13 P007413



### CONTACT :

Stéphanie Cornet-Ferec  
Tel : 04 90 14 10 15  
stephanie.cornet-ferrec@paca.cci.fr

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'information, de modification et/ou de suppression de vos données auprès [international@paca.cci.fr](mailto:international@paca.cci.fr). Si vous ne souhaitez plus recevoir les programmes de nos actions de développement à l'international, cochez la case ci-contre /\_\_\_/.



Lundi 11 Juin 2018 – CCI de Vaucluse à Avignon

## INCOTERMS®, LOGISTIQUE ET DOCUMENTS LIES

### INSCRIPTION & CONDITIONS DE PARTICIPATION

SOCIETE : ..... représenté par M : .....

SIRET : .....

NOM et Prénom du participant : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Tél direct : ..... e-mail : .....

Autre personne à contacter : .....

Je joins à cette inscription un chèque à l'ordre de la CCI de Région PACA

Paiement par OPCA : (cf. conditions ci-dessous). Joindre l'accord de prise en charge financière de l'OPCA.....

Date et Signature du Responsable :

Tampon de la société :

### Conditions de participation:

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Elle devient effective dès confirmation de la réception du bulletin d'inscription. L'inscription à cette journée organisée par la CCI de Région PACA implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'entreprise et du participant.

Le règlement s'effectue immédiatement ou à réception de la facture. A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de non règlement des factures à l'échéance, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement du contentieux des sommes dues.

**Règlement par un OPCA ou un autre organisme payeur.** En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient à l'entreprise responsable de l'inscription de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement et de transmettre le bon de prise en charge par cet organisme à la CCI de Région PACA. Si celui-ci n'était pas effectué, la CCI de Région PACA serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement ;

En cas d'annulation d'une inscription pour des raisons étrangères à la CCI de Région PACA ayant lieu dans une période allant de 10 jours à 3 jours avant la date de début de la formation, une somme égale à 50 % du prix reste acquise à la CCI de Région PACA. En cas d'annulation d'une inscription pour des raisons étrangères à la CCI de Région PACA moins de 3 jours avant le début de la formation, l'intégralité du prix est due à la CCI de Région PACA.

La CCI de Région PACA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le démarrage du programme en cas de nombre de participants jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, ceux-ci en seront informés avant la date prévue du démarrage de la formation par fax ou courrier ou téléphone ou e-mail. La CCI de Région PACA proposera alors un remboursement intégral du prix ou de nouvelles dates(\*) de démarrage de la formation. (\* Hors samedis, dimanches, jours fériés et jours chômés).

Les litiges susceptibles de survenir dans l'interprétation et l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive des juridictions administratives de Marseille.